

35630 LES IFFS  
République Française

EXTRAIT du registre des Délibérations du Conseil Municipal

-----  
**L'an deux mil seize, le 25 MARS à 20 H 00**  
**Le Conseil Municipal de la Commune convoqué à une réunion ordinaire,**  
**s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses**  
**séances, sous la présidence de Monsieur Herve de LA VILLEON Maire.**

**Présents :**

Mr DAUGAN Christian, Mme FABRE Stéphanie, Mr GICQUEL Pierre, Mr  
GUILLEMER Jean-Pierre, Mr MARTIN Yves, Mr, Mr JULLIEN Jean-Yves,  
Mme Emmanuelle LOUVEL, Mme GAURON Nathalie.

**Absent :** Mr MARTIN Yves pouvoir à M. Christian DAUGAN.  
Mr André FAURE pouvoir à M. J.Y JULLIEN.

Afférents au Conseil Municipal 11 Date de convocation : le 21/03/2016  
En exercice 11 Date d'affichage : le 21/03/2016  
Qui ont pris part à la délibération 11 Secrétaire de séance : M.J.Y JULLIEN

**Approbation du Conseil Municipal du 4 mars 2016**

Monsieur Le Maire demande aux membres présents et représentés du Conseil Municipal, si le compte rendu qui vient d'être lu donne lieu à des remarques. Monsieur MARTIN ( absent) par la voix de M. DAUGAN ( Pouvoir) s'étonne et demande à ce que le paragraphe 3 « branches et arbres morts » du rapport de la Commission voirie du 12 février 2016 soit retranscrit sur le compte-rendu du Conseil Municipal, à savoir :

**Branches et arbres morts :**

Nous réitérons la demande d'écourter les moignons des grosses branches coupées il y a longtemps sur les arbres voisins. Ceux-ci (les moignons) ayant pourri, ils représentent un danger en cas de chute. La commission demande au propriétaire, M. Olivier de LA VILLEON, de faire le nécessaire.

Enfin, sur cette même VC 4, côté opposé à l'étang du bas, des arbres morts menacent de tomber sur la voie publique et le câble téléphonique. La commission demande au propriétaire, M. Guillaume de LA VILLEON, de faire le nécessaire.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**Objet :Poste informatique secrétariat**

Monsieur Le Maire rappelle que la décision du changement du poste informatique et l'achat d'un vidéoprojecteur avait été remise au Conseil Municipal de janvier.

Des devis ont été demandé, la commission s'est réunie, avec l'aide de Monsieur TROCME de la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

Madame Nathalie GAURON donne les résultats de l'étude réalisée selon nos besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** de retenir **l'EURL H2C informatique Services** représentée par **M. Michel LEBULANGER** de **QUEBRIAC**

Pour un montant de matériel : **2358,33 € HT** soit **2830 € TTC**

Un contrat de service annuel de : **250,00 € HT** soit **300 € TTC**

pour un total : **2608,03 HT** soit **3130 TTC.**

Le paiement se fera en section investissement au compte **2183** opération **55**

**Objet : Aménagement espace vert entrée du parking Salle des Fêtes**

Monsieur DAUGAN 1<sup>er</sup> adjoint présente le projet d'aménagement de l'entrée du parking salle des fêtes et la mise en accessibilité accès parking pour Personne à Mobilité Réduite (PMR).

Il présente le devis de La « SARL VASSAL Michel » de CARDROC

Après l'avoir présenté, expliqué et apporté les réponses aux questions posées. Le Conseil Municipal accepte ce devis sans le stationnement vélo.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents ce devis pour un montant de **3190 € HT** soit **3828 TTC.**

Le Paiement sera effectué en section investissement :

- article **2135** opération **61.**

**Objet : Achat d'une tondeuse pour le service technique**

Monsieur DAUGAN en charge de ce dossier, présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Cycles motoculture RESCAMP JP de TINTENIAC proposant une tondeuse Honda Coupe de 53 pour la tonte intermédiaire nécessaire en cas de besoin principalement aux abords des salles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents ce devis pour un montant de :

- **949.21€ HT** soit **1139.05 TTC.**

Le Paiement sera effectué en section investissement article **2158** opération **55**

**Objet : Participation annuelle Ex Communauté de Communes du pays de BECHEREL.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu du Maire de Bécherel, Madame Méлина PARMENTIER à propos des dépenses effectuées par la commune de Bécherel concernant le bâtiment situé 2 rue de la Libération ex Maison du Développement.

Il est proposé que chaque commune de l'Ex Communauté de Communes du Pays de Bécherel participe sur la prise en charge des dépenses 2015 avec la commune de Bécherel d'un montant de 10 260,72 €

Pour notre commune, notre participation est de 2,10% soit **215.48 € pour 2015.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité de participer au remboursement de cette dépense.

Le paiement de cette dépense se fera au compte **657348** en fonctionnement.

**Objet : demande de subvention voyage collège Public Th Briand à TINTENIAC.**

Monsieur informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention pour 5 séjours pédagogiques différents pour les classes de 6<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. 5 élèves

des IFFS sont concernés par cette demande. Mais cette subvention devra être versée directement aux familles en aucun cas sur le compte bancaire du collège comme précédemment. Un relevé d'identité bancaire sera à fournir par chaque famille respective.

Montant de la subvention accordée : **40 €**/ enfant soit un total de **200 €** pour

- GENARD Mathurin « La Lande de la Toutenais » 6B
- JOSSE Adèle 6 A « Le Bourg »
- DUFEIL Maurice 3D **Paris et Italie** (2 voyages) « La Toutenais »
- Bernier Allan 3B Paris « Le Bourg ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** de verser un montant de 40 € à la famille et non au collège comme précédemment

Cette subvention sera versée en section fonctionnement au compte **6574** pour un montant de 40 € par élève de chaque Famille.

### **Objet :Approbation CA et Compte de Gestion 2015 -COMMUNE**

**Section de Fonctionnement** : Dépenses : 114 757,15€  
Recettes : 150 266,35 €

**Excédent global au 31/12/2015 : + 35 509.20€**

**Section d'Investissement** : Dépenses : 41 357,63 €  
Recettes : 136 132,99 €

**Excédent au 31/12/2015 : + 94 775,36 €**

Il ressort un excédent global de clôture (Fonctionnement et Investissement) de : 130284,56 **Euros**

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,  
Approuve le compte administratif 2015 du budget Commune

**Compte de Gestion 2015:** A l'identique du CA 2015

### **Objet :Approbation CA et Compte de Gestion 2015 -ASSAINISSEMENT**

**Section de Fonctionnement** : Dépenses : 18 160, 73 €  
Recettes : 11 851, 83€

D'où un déficit de Fonctionnement année 2015 de : - 6 308,90€

**Section d'Investissement** : Dépenses : 12 351,56 €  
Recettes : 15 457,47 €

D'où un excédent d'investissement de + 3 105,91Euros

Il ressort un déficit global de clôture (Fonctionnement et Investissement)  
De : - 3 202,99 Euros

### **Objet :Vote des taux d'impositions.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les taux d'imposition qui seront applicables en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas changer les taux d'imposition qui sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 11,25 %
- Taxe Foncière (bâti) : 12,03 %
- Taxe Foncière (non bâti) 36.73 %.

### **Objet :Vote des Subventions COMMUNALES 2016**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer les subventions accordées pour les associations.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité des Membres, d'allouer les subventions suivantes :

#### **LISTE DES SUBVENTIONS 2016**

Comité des Fêtes	800
Les lffs-Accueil	500
Les Copains d'Abord	150
Le Club ST Fiacre	150
Vétathlon des 3 clochers	150
AFEL	1 300
Foot FCTSD	40
Bascket ASVHG	40
Secours Populaire	40
Secours Catholique	40
Organistes Tinténiac	40
Couture Longaulnay	40
Couture St Briec	40
Maison Familiale Rurale	40
Office des Sports OSBR	140
ADMR	280
Familles Rurales	180
Jeunes Agriculteurs	230

**TOTAL 4200**

Le montant total des subventions s'élève à **4200 €** réglées en dépenses de fonctionnement au compte **6574**.

### **Objet :Vote BP 2016 – COMMUNE.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Budget primitif 2016 est dressé comme suit :

**FONTIONNEMENT :** Dépenses 193 938,39 €  
Recettes 193 938,39 €

**INVESTISSEMENT :** Dépenses 695 291,03 €  
Recettes 695 291,03€

Après délibération, le Conseil Municipal **ACCEPTE DE VOTER** le Budget Primitif de l'année 2016 pour un montant total 892 229.42€  
**AFFECTATION du RESULTAT**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'année 2015, en Fonctionnement et en Investissement ; à savoir :

		<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>
<b>Réalisés 2015</b>	Dépenses	114 757,15 €	41 357,63 €
	Recettes	150 266,35 €	136 132,99€
	<b>SOLDES</b>	<b>+35 509.20 €</b>	<b>94 775,36 €</b>
<b>RESULTATS 2015 (par section)</b>		<b>68 731,20 €</b>	<b>251 208,53 €</b>

<b>RESULTAT GLOBAL ANNEE 2015</b>	<b>319 939,73 €</b>
-----------------------------------	---------------------

Dans la préparation du BP 2016, l'excédent de Fonctionnement (68 731,20 €) a été repris de la façon suivante  
 En section de fonctionnement : à l'article R 002 : 57 490,39 €  
 En section d'investissement : à l'article R 1068 : 11 240,81€.

**Objet :Vote BP 2016 – ASSAINISSEMENT.**

Le Conseil Municipal,  
 Après s'être fait présenter, dans le détail, le budget primitif de l'exercice 2016, qui s'équilibre comme suit :

⇒ En Fonctionnement : 32 080,00 €

⇒ En Investissement : 112 689,18 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

↳ Approuve le budget primitif 2016.

**Objet : Questions Diverses .**

- Gilets jaunes : remise officielle (20 enfants) 10-14 ans
- Conseil Municipal : prochain Conseil Municipal le :

**VENDREDI 29 AVRIL 2016 à 20 H 00.**